

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 août 2015 relatif à l'échelonnement indiciaire des ergothérapeutes de la fonction publique hospitalière

NOR : AFSH1512368A

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée pour autant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux ergothérapeutes de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2015-1049 du 21 août 2015 relatif au classement indiciaire applicable aux ergothérapeutes de la fonction publique hospitalière,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'échelonnement indiciaire applicable aux deux grades du corps des ergothérapeutes classé dans la catégorie A de la fonction publique hospitalière est fixé ainsi qu'il suit à compter de la date d'entrée en vigueur du décret n° 2015-1049 du 21 août 2015 susvisé :

GRADES ET ÉCHELONS	INDICES BRUTS
Grade de classe supérieure	
11 ^e échelon	730
10 ^e échelon	696
9 ^e échelon	661
8 ^e échelon	631
7 ^e échelon	601
6 ^e échelon	572
5 ^e échelon	541
4 ^e échelon	512
3 ^e échelon	486
2 ^e échelon	460
1 ^{er} échelon	444
Grade de classe normale	
11 ^e échelon	680
10 ^e échelon	658
9 ^e échelon	631
8 ^e échelon	605
7 ^e échelon	578

GRADES ET ÉCHELONS	INDICES BRUTS
6° échelon	536
5° échelon	491
4° échelon	459
3° échelon	433
2° échelon	401
1 ^{er} échelon	379

Art. 2. – Le directeur du budget, le directeur général de l’offre de soins et la directrice générale de l’administration générale et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 août 2015.

*La ministre des affaires sociales,
de la santé
et des droits des femmes,*
Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général
de l’offre de soins,*
J. DEBEAUPUIS

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
La sous-directrice,
M. CAMIADE

*Le secrétaire d’Etat
chargé du budget,*
Pour le secrétaire d’Etat et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
La sous-directrice,
M. CAMIADE

*La ministre de la décentralisation
et de la fonction publique,*
Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice des statuts
et de l’encadrement supérieur,*
V. GRONNER